

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**

Le 4 avril 2019 à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 28 mars 2019, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

**MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :**

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOU, Yann BOURSEGUIN, Jean GASIGLIA, Marc GRICOURT, Chantal REBOUT, Odile SOULES, Gildas VIEIRA, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Annick VILLANFIN, Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Sylvie BORDIER, Catherine MONTEIRO, Louis BUTEAU, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Jacques CHAUVIN, Jean-Luc MALHERBE, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER, Serge GUIMARD, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Joël PASQUET, Henri BURNHAM, Eveline MARIER, François BORDE, Stéphane BAUDU, Georges HADDAD, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Gérard CHARZAT, Maryse MORESVE, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT, Nicole LE BELLU, Philippe MASSON, Pierre MONTARU, Jean-Marc MORETTI, Audrey ROUSSELET présente à partir de la délibération n°A-D-2019-040, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY jusqu'à la délibération n°A-D-2019-086, Eric PESCHARD, Jean-Michel GUILLOT, Patrick MENON, Gérard PRIEUR, Henry BOUSSIQUE, Eric JANVIER

**POUVOIRS :**

Simone GAVEAU donne procuration à Françoise BAILLY, Didier MOELO donne procuration à Yannick SEVREE, Benjamin VETELE donne procuration à Yann BOURSEGUIN, Myriam COUTY donne procuration à Corinne GARCIA, Ozgur ESKI donne procuration à Marc GRICOURT, Denys ROBILIARD donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Yves OLIVIER donne procuration à Odile SOULES, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Véronique REINEAU donne procuration à Jacques CHAUVIN, Michel CHASSIER donne procuration à Mathilde PARIS, Denis LEPRAT donne procuration à Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU donne procuration à Eveline MARIER, Eliane GENUIT donne procuration à Henri BURNHAM, Annie BARBOUX donne procuration à Alain TONDEREAU, Nadine SEGRET donne procuration à Pierre OLAYA, Elie GILBERT donne procuration à Jean GASIGLIA, Yves BARROIS donne procuration à Jean-Albert BOULAY, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET jusqu'à la délibération n° A-D-2019-039

**SUPPLEANCES :**

Benoît SIMONNIN par Patrick MENON, Didier GUILLON par Eric PESCHARD, Bernard PANNEQUIN par Jean-Michel GUILLOT, Alain VEE par Gérard PRIEUR, Didier PIGOREAU par Henry BOUSSIQUE, Catherine LE TROQUIER par Eric JANVIER

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :**

Fabienne QUINET, Elise BARRETEAU, Marylène DE RUL, Christelle FERRE, Stéphane LEDOUX, Jacqueline GOURAULT, Michel DARNIS, Claudine HERVY à partir de la délibération n°A-D-2019-087

**Début de séance 18 h 30**

**Secrétaire de séance : Monsieur Christian MARY**

<b>N° A-D-2019-025</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE –</b> Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	---

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

<b>N° A-D-2019-026</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	--

**Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

<b>N° A-D-2019-027</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – Syndicat mixte du bassin de la Cisse - Désignation d'un nouveau délégué de la Communauté d'agglomération de Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Monsieur Henri BURNHAM représentant titulaire et Madame Claudette BOURGUEIL représentante suppléante au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

La liste actualisée des représentants de l'Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse sera la suivante :

Délégués titulaires : Didier MOELO, Éliane GENUIT, Jacky RUET, Yannick SEVREE, Dimitri MULTEAU, Christèle DESSITE, Jean-Louis SLOVAK, Lionel RANVAL, Catherine LHERITIER, Laurent COUCHAUX, Gilles LEROUX, Henri BURNHAM.

Délégués suppléants : François OURY, François BORDE, Jean-Marc LABBE, Christian BARON, Elie GILBERT, Philippe DARIDAN, Serge NOUZIERES, Didier DENIAU, Jean GASIGLIA, Denis BILLAULT, Claude HUON, Claudette BOURGUEIL.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-028</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – VAL ECO - Désignation d'un nouveau délégué suppléant de la Communauté d'agglomération de Blois pour la commune d'Herbault
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Monsieur Joël SERGENT représentant suppléant au sein du syndicat Val Eco.

La liste actualisée des représentants de l'agglomération au sein du syndicat Val Eco sera annexée à la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-029</b>	<b>FINANCES</b> – Fonds logements – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 8 à 9 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AP votée et affectée	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €	176 400,00 €	410 000,00 €	400 000,00 €	431 030,00 €	74 200,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €	176 400,00 €	410 000,00 €			

Rappel n° d'AP : 0053ALOGEMENTAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-030</b>	<b>FINANCES</b> – Fonds d'Intervention Foncière – Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la diminution de l'Autorisation de Programme relative au Fonds d'Intervention Foncière en faisant évoluer son montant de 714 186 € TTC à 514 366 € TTC
- approuver la réduction de la durée de l'Autorisation de Programme pour la ramener de 8 à 7 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	514 366,00 €	24 000,00 €	123 580,00 €	19 344,00 €	54 240,00 €	0,00 €	224 246,00 €	68 956,00 €
Mouvements mandatés en CP		24 000,00 €	123 580,00 €	19 344,00 €	54 240,00 €	0,00 €	224 246,00 €	

Rappel n° d'AP : 0054AFIFAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-031</b>	<b>FINANCES</b> – Surcharge foncière – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Rappel n° d'AP : 0055ASFAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-032</b>	<b>FINANCES</b> – Agglomération Numérique – Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la diminution de l'Autorisation de Programme relative à l'opération Agglomération Numérique en faisant évoluer son montant de 200 000 € TTC à 179 329 € TTC,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	179 329,00 €	20 759,00 €	34 755,00 €	26 545,00 €	18 270,00 €	79 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		20 758,05 €	34 754,86 €	26 544,36 €	18 270,00 €	

Rappel n° d'AP : 2009AGGLONUMAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-033</b>	<b>FINANCES</b> – Projet de Rénovation Urbaine – Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative à l'opération PRU en faisant évoluer son montant de 1 047 500 € TTC à 1 057 500 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AP votée et affectée	1 057 500,00 €	110 518,00 €	196 150,00 €	228 966,00 €	290 582,00 €	187 051,00 €	44 233,00 €
Mouvements mandatés en CP		110 517,49 €	196 150,00 €	228 965,30 €	290 581,70 €		

Rappel n° d'AP : 2019PRUAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-034</b>	<b>FINANCES</b> – PLUI HD – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AP votée et affectée	1 241 063,00 €	0,00 €	118 414,00 €	132 056,00 €	375 000,00 €	426 147,00 €	189 446,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	118 413,60 €	132 055,52 €			

Rappel n° d'AP : 2039PLUIHDAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-035</b>	<b>FINANCES</b> – Construction d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de Saint Cyr du Gault – Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	895 229,00 €	0,00 €	188 110,00 €	418 119,00 €	194 634,00 €	94 366,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	188 109,60 €	418 118,62 €	194 633,64 €	

Rappel n° d'AP : 1009SCDGAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-036</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation des réseaux d’assainissement et traitement des effluents de la commune de Sambin – Mise à jour de l’échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l’allongement de la durée de l’Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AP votée et affectée	2 160 000,00 €	0,00 €	1 638,00 €	37 790,00 €	33 878,00 €	1 975 040,00 €	111 654,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	1 637,54 €	37 789,94 €	33 877,34 €		

Rappel n° d'AP : 1019SAMBINAPD

**Décision : à l’unanimité**

<b>N° A-D-2019-037</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation de la station d’épuration de la commune de Mesland – Mise à jour de l’échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l’allongement de la durée de l’Autorisation de Programme en la portant de 4 à 5 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020	2021
AP votée et affectée	733 000,00 €	0,00 €	1 848,00 €	80 000,00 €	636 152,00 €	15 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	1 848,00 €			

Rappel n° d'AP : 1029MESLANDAPD

**Décision : à l’unanimité**

<b>N° A-D-2019-038</b>	<b>FINANCES</b> – Extension de la filière boue d’Onzain - Commune déléguée de Veuzain sur Loire - Mise à jour de l’échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l’allongement de la durée de l’Autorisation de Programme en la portant de 3 à 4 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2017	2018	2019	2020
AP votée et affectée	640 000,00 €	31 642,00 €	4 740,00 €	70 000,00 €	533 618,00 €
Mouvements mandatés en CP		31 641,68 €	4 740,00 €		

Rappel n° d'AP : 1039ONZAINAPD

**Décision : à l’unanimité**

<b>N° A-D-2019-039</b>	<b>FINANCES</b> – Transfert des eaux usées de Chailles et Candé sur Beuvron sur la station d'épuration du Blaisois - Mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 3 à 4 années,

- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2018	2019	2020	2021
AP votée et affectée	2 600 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	2 275 700,00 €	124 300,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €			

Rappel n° d'AP : 1049CHAILCANDAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-040</b>	<b>FINANCES</b> – Budget principal - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,

- autoriser le Président ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées et individualisées dans l'annexe au présent budget.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

<b>N° A-D-2019-041</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Transports - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

<b>N° A-D-2019-042</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Ordures ménagères - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

<b>N° A-D-2019-043</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lac de Loire - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-044</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Immeubles de rapport - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-045</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-046</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Assainissement non collectif - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-047</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Ménars - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-048</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE La Boissière (commune de Saint Sulpice de Pommeray) – Exercice 2019 – Budget primitif
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-049</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Les Guignières (commune de Blois) – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-050</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Cino Del Duca (commune de Blois) – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-051</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Gailletrous 3 (commune de La Chaussée Saint Victor) - Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-052</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Artouillat (commune de Chailles) – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-053</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Malakoff (commune d'Averdon) – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---

<b>N° A-D-2019-054</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Sambin – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

---



<b>N° A-D-2019-055</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe ZAE Les Muriers (commune d'Herbault) – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 81 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)**

<b>N° A-D-2019-056</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Jeu de Paume – Exercice 2019 - Budget primitif
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-057</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe assainissement collectif - Reprise de provision pour risque d'irrecouvrabilité.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la reprise de la provision à hauteur de 198 745,64 euros,
- prévoir l'inscription au budget annexe assainissement collectif de la Communauté d'agglomération de Blois de la recette correspondante.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-058</b>	<b>FINANCES</b> – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites située à Vineuil – Garantie par la Communauté d'agglomération de Blois, d'un emprunt souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Mutuel.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 000 euros représentant 40 % d'un emprunt d'un montant total de 600 000 euros souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Mutuel.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites, située à Vineuil.

**Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : 600 000 euros (soit 50 % du montant sollicité)

Durée : 8 années

Taux fixe : 0,93 %

Annuités : constantes

Echéances : trimestrielles

Frais de dossier : 600 euros

Garanties : 80 % dont 40 % par la commune de Vineuil et 40 % par la Communauté d'agglomération de Blois

La garantie de la Communauté d'agglomération de Blois est accordée pour la durée totale du prêt soit 8 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM Trois Vals Aménagement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Mutuel, la Communauté d'agglomération de Blois s'engage à se substituer à la SEM Trois Vals Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel et l'emprunteur, ainsi qu'à signer les éventuels avenants, sous réserve qu'ils n'augmentent pas les montants garantis, qu'ils n'allongent pas les durées d'amortissement, qu'ils ne dégradent pas les taux et n'affectent pas les autres éléments essentiels prévus au contrat initial de prêt.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-059</b>	<b>FINANCES</b> – Opération communale d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites située à Vineuil – Garantie par la Communauté d'Agglomération de Blois, d'un emprunt souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Agricole.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 240 000 euros représentant 40 % d'un emprunt d'un montant total de 600 000 euros souscrit par la SEM Trois Vals Aménagement auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement et de commercialisation de la ZAC à vocation résidentielle multi-sites, située à Vineuil.

**Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

Montant du prêt : 600 000 euros (soit 50 % du montant sollicité)

Durée : 8 années

Taux fixe : 0,91 %

Annuités : constantes

Echéances : trimestrielles

Frais de dossier : 400 euros

Garanties : 80 % dont 40 % par la commune de Vineuil et 40 % par la communauté d'agglomération de Blois

La garantie de la communauté d'agglomération de Blois est accordée pour la durée totale du prêt soit 8 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM Trois Vals Aménagement, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la communauté d'agglomération de Blois s'engage à se substituer à la SEM Trois Vals Aménagement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur, ainsi qu'à signer les éventuels avenants, sous réserve qu'ils n'augmentent pas les montants garantis, qu'ils n'allongent pas les durées d'amortissement, qu'ils ne dégradent pas les taux et n'affectent pas les autres éléments essentiels prévus au contrat initial de prêt.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-060</b>	<b>FINANCES</b> – Protocole transactionnel avec Au Centre du Transfert Centre (ACT Centre)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- conclure un protocole transactionnel avec la société ACT Centre,

- approuver les termes de la transaction à intervenir avec la société ACT Centre dont le projet est joint en annexe de la présente,

- autoriser le Président ou son représentant à signer ce protocole et toutes pièces afférentes ou nécessaires à son exécution.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-061</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Mutualisation des services entre Agglopolys et la Ville de Blois - Mise à jour des flux financiers 2018 et conventionnement 2019</b>
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider la passation :

\* d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys vers la Ville de Blois établie au titre de l'année 2018,

\* d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services ou de parties de services de la Ville de Blois vers la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys établie au titre de l'année 2018,

\* d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys vers la Ville de Blois établie au titre de l'année 2019,

\* d'une convention de mise à disposition des services ou de parties de services de la Ville de Blois vers la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys établie au titre de l'année 2019,

- autoriser le remboursement de l'ensemble des frais engagés en 2018 à la suite de la mise à disposition des moyens humains et matériels de la Ville de Blois vers Agglopolys à l'appui d'un état récapitulatif annuel,

- charger le Président ou son représentant d'intervenir à ces actes au nom de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys et de signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-062</b>	<b>INTERCOMMUNALITE – MUTUALISATION – Schéma de mutualisation - Avancement - Communication</b>
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la communication sur l'avancement en 2018 du schéma de mutualisation,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-063</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2019</b>
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la création des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'emplois de vacataires et d'intermittents pour l'année 2019 dans les conditions détaillées dans la présente délibération ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-064</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL – Convention de mise à disposition entre Agglopolys et le SIAB</b>
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention de mise à disposition de services entre Agglopolys et le SIAB, valable pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, soit au plus

tard le 31 décembre 2023 ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes ou pièces utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-065</b>	<b>PARC AUTOMOBILE</b> – Autorisation annuelle à donner au Président pour l'utilisation d'un véhicule pour l'exercice de son mandat – Année 2019 – Extension du dispositif aux membres du conseil communautaire
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner pour 2019, l'autorisation à Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys, d'utiliser un véhicule dont l'agglomération est dotée, pour l'exercice de son mandat, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT, ainsi qu'aux membres du conseil communautaire ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-066</b>	<b>PARC AUTOMOBILE</b> – Utilisation des véhicules de service ou de fonction– Règlement intérieur commun à la Ville de Blois, à Agglopolys et au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter tel que joint à la présente délibération le règlement intérieur commun à Agglopolys, à la Ville de Blois, et au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois, d'utilisation des véhicules de service ou de fonction,

- autoriser le Président ou son représentant à prendre toute disposition pour son application.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-067</b>	<b>PARC AUTOMOBILE</b> – Véhicules de fonction, véhicules de service avec remisage à domicile – Autorisation d'utilisation par les agents pour l'année 2019
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer un véhicule de fonctions à Monsieur Mathieu LHERITEAU, Directeur Général des Services ainsi qu'à Madame Valérie LIGER, Directrice Générale Adjointe des Services en charge de la Planification, l'Aménagement, du Développement Durable, Monsieur Benjamin DENIS, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Cadre de Vie et Monsieur Frédéric DURIN, Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Culture, du Tourisme et des Loisirs et leur donner pour 2019 l'autorisation d'utiliser le véhicule mis à leur disposition, pour l'exercice de leurs fonctions, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT ;

- décider pour le cas où le véhicule de fonctions serait utilisé à des fins privées, que cette utilisation privative fera l'objet d'une déclaration d'avantage en nature auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;

- donner pour 2019, à :

Madame Christelle GENRE, adjointe au DGA en charge du Cadre de Vie,  
Monsieur Olivier KULPA, Directeur du Patrimoine Bâti,

l'autorisation de remisage à leur domicile le véhicule de service qu'ils utilisent, en application de l'article L. 5211-13-1 du CGCT et décider que cet avantage en nature fera l'objet d'une déclaration auprès des services intéressés et d'une évaluation selon les règles de l'URSSAF ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

---

---

<b>N° A-D-2019-068</b>	<b>SOLIDARITE INTERCOMMUNALE</b> – Fonds communautaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics – Aménagement COUR CHEVERNY
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 1 372 € à la commune de Cour Cheverny pour l'étude de faisabilité concernant l'aménagement d'un espace public dédié au parking ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-069</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – DELPHI TECHNOLOGIES à Blois. Investissement R&D pour la diversification du centre technique. Attribution d'une aide d'Agglopolys au titre de la Recherche Développement Innovation.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à DELPHI TECHNOLOGIES Blois,

- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise,

- dire que le montant de l'aide sera de 200 000 €, répartie sur 2 années,

- accepter de signer la convention définissant les engagements et les modalités de cette aide,

- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer cette convention et tout document relatif à cette opération.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-070</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Mise en place d'une convention cadre de partenariat avec la SEM Territoires Développement, relative aux études préalables au portage immobilier.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter la mise en place d'une convention cadre avec la SEM Territoires Développement pour le financement des études préliminaires ;

- autoriser le Président ou son représentant, à signer les protocoles particuliers et tout document relatif à ces opérations.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-071</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Signature d'une convention avec l'agence régionale DEV UP concernant la participation d'Agglopolys à la stratégie de prospection nationale
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider la participation d'Agglopolys à la démarche régionale de prospection nationale pour un montant forfaitaire de 5 000 € au titre de l'année 2019 ;

- autoriser le Président d'Agglopolys à signer la convention et tout document relatif à cette participation.

**Décision : à l'unanimité**

---

---

<b>N° A-D-2019-072</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> – Subvention pour l'association FabLab Robert Houdin
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention de 18 000 € pour le fonctionnement de l'association FabLab Robert Houdin,
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-073</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Plan Climat Air Énergie Territorial d'Agglopolys - Arrêt du projet de plan d'actions et d'objectifs opérationnels et stratégiques
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial d'Agglopolys joint à cette délibération et notamment son plan d'action et ses objectifs opérationnels et stratégiques ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-074</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Cit'ergie: demande de labellisation
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- intégrer le programme d'actions du PCAET à la démarche Cit'ergie,
- valider la demande de reconnaissance Cap Cit'ergie,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer la demande de reconnaissance Cap Cit'ergie, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-075</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Installation classée pour la protection de l'environnement - SAS THIOLAT PACKAGING - Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable à la délivrance de la demande d'autorisation d'exploiter formulée par l'exploitant ;
- rappeler à l'exploitant qu'il doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures complémentaires mentionnées dans les conclusions de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que les recommandations de l'autorité environnementale ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-076</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> – Développement du pâturage sur le territoire d'Agglopolys – Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2022
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet et le plan de financement ;

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 30 000 € auprès du programme LEADER, au titre de la thématique « Valoriser la mosaïque paysagère et le patrimoine naturel et culturel », pour le projet de développement du pâturage à l'échelle du territoire d'Agglopolys ;

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès du Président du Conseil Régional une subvention de 80 % du montant HT des investissements et de 50 % du montant TTC des frais de communication, relatifs à la première tranche de la phase opérationnelle du projet, au titre de la mesure 31 « Trame Verte et Bleue » de l'action transversale « Stratégie Régionale Biodiversité » du CRST ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-077</b>	<b>BIODIVERSITE</b> – Participation d'Agglopolys au programme national « L'abeille, Sentinelle de l'Environnement » - Renouveau des conventions de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française et le Syndicat des Apiculteurs de Loir-et-Cher
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française, pour la participation et la valorisation du programme national « L'abeille, Sentinelle de l'Environnement » ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Syndicat des Apiculteurs de Loir-et-Cher, pour le suivi du rucher d'Agglopolys et les récoltes de miel ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-078</b>	<b>BIODIVERSITE</b> – Convention de partenariat entre Agglopolys et la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher pour la réalisation d'un programme d'aménagement, d'un plan de gestion et d'un programme de valorisation du site de la Ballastière à Valloire-sur-Cisse
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher, pour l'année 2019, afin de construire un programme conjoint d'aménagement, un plan de gestion et un programme de valorisation du site de la Ballastière de Valloire-sur-Cisse,

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-079</b>	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b> – Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur la commune de Villefrancoeur et ses hameaux, et délégation de ce droit à ladite commune.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- instituer le Droit de Prémption Urbain sur la commune de Villefrancoeur et ses hameaux sur les zones U,
- déléguer l'exercice de ce droit à ladite commune,
- dire que la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues à l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme qui prévoit que la délibération est affichée en mairie pendant un mois et que mention en est insérée dans deux journaux diffusés dans le département,
- préciser que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, après l'accomplissement des mesures de publicité,
- dire que la présente délibération fera l'objet des notifications prévues par l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme et que copie de la délibération sera adressée à la direction départementale des services fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance dans le ressort desquels est institué le droit de préemption urbain et au greffe des mêmes tribunaux.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° A-D-2019-080</b>	<b>URBANISME PREVISIONNEL - PLUi</b> – Report de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU selon les modalités suivantes :
- le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Blois sera mis à disposition du public pendant un mois, du lundi 29 avril 2019 au vendredi 31 mai 2019, à la Mairie de Blois - Direction de la Planification, de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette 41 000 BLOIS, aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition avec le dossier de modification simplifiée ;
- le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet de la Communauté d'agglomération dans la rubrique dédiée à la commune et éventuellement adresser ses observations par courriel via l'adresse spécifiquement créée pour être jointes au registre ;
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys ;
- un avis de publicité précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, l'adresse mail dédiée sera affichée au siège d'Agglopolys, en Mairie de Blois, et publiée dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affichée dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local de l'urbanisme de la commune de Blois.

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys présentera le bilan devant le conseil communautaire pour approbation du projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public).

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents des chambres consulaires,
- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher,
- au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise,
- à Agglopolys (en tant qu'autorité organisatrice des transports et en charge du PLH),
- au Maire de Blois.



La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et en mairie de Blois pendant un mois.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-081</b>	<b>URBANISME PREVISIONNEL - PLUi</b> – Prescription d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Gervais-la-Forêt
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prescrire une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gervais-La-Forêt, valant déclaration d'intention,
- organiser la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées et l'enquête publique,
- mener les études nécessaires,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la conduite de la procédure déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gervais-La-Forêt.

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher,
- au Maire de Saint-Gervais-la-Forêt.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et en mairie de Saint-Gervais-la-Forêt pendant un mois,
- d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le département,
- d'une parution sur le site de la collectivité, [www.agglopolys.fr](http://www.agglopolys.fr).

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-082</b>	<b>CULTURE</b> – Conservatoire à Rayonnement Départemental de Blois/Agglopolys, école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys - Tarifs pour l'année scolaire 2019-2020
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Blois/Agglopolys et l'école territoriale de Fossé/Agglopolys comme décrits ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à encaisser les droits d'inscription présentés ci-dessus et à procéder au remboursement selon les modalités définies ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-083</b>	<b>CULTURE</b> – Enseignement musical - subventions 2019 aux associations gérant les écoles de musique
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- voter les subventions 2019 aux associations gestionnaires des écoles de musique selon les montants présentés,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-084</b>	<b>CULTURE</b> – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys - école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys - demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour l'année 2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher :
  - une subvention correspondant à 50 % de la dépense hors taxes et plafonnée à 2 000 € pour l'acquisition d'un saxophone baryton Selmer Serie II pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental,
  - une subvention pour une commande de partitions d'un montant maximum de 800 € HT pour chacun de ces établissements : le conservatoire de Blois/Agglopolys et l'école de musique de Fossé/Agglopolys,
  - des subventions d'aide à la formation musicale en faveur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys et de l'école de musique territoriale de Fossé/Agglopolys pour l'année 2019,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-085</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques d'Agglopolys - Spectacle jeunesse à la médiathèque de Veuzain/Agglopolys - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher et autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-086</b>	<b>CULTURE</b> – Bibliothèques d'Agglopolys – Acquisition d'un manuscrit du XVIIe siècle - Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des bibliothèques (FRRAB)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter dans le cadre de cette acquisition une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB) ainsi qu'une subvention auprès du Ministère de la culture (au titre des APIN : Acquisitions patrimoniales d'intérêt national),
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° A-D-2019-087</b>	<b>URBANISME PREVISIONNEL - PLUi</b> – Avis de la Communauté d'Agglomération de Blois – AGGLOPOLYS sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les demandes d'Agglopolys pour l'amélioration du projet de SRADDET de la Région Centre-Val de Loire.
- autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

***Décision : à l'unanimité***

---

**La séance est levée à 20h15.**

***Pour extrait conforme,  
le Président, Christophe DEGRUELLE***